

FUSION DES ETABLISSEMENTS TOUJOURS UN CADRE DE TROP !

La Caisse des Dépôts et Consignations, actionnaire majoritaire de La Poste entend bien lui insuffler sa manière de voir les choses. Pour elle, la BSCC et essentiellement la branche courrier, ne représente plus rien dans les perspectives d'évolution de la maison mère : seuls les profits et la rentabilité prévalent.

C'est pourquoi, après tant d'années de casse des services de distribution par l'État, la CDC prend le relais et décide de s'attaquer aux cadres et plus particulièrement aux cadres membres des CODIR.

Au prétexte de coller plus au terrain et de limiter l'impact des variations de flux, elle envisage purement et simplement de diviser, avec l'accord de Philippe Wahl ? Le nombre de PPDC par 2. Mais qui dit diviser le nombre d'établissements par 2 dit diviser le nombre de membres des CODIR par 2.

En effet, comment imaginer que La Poste maintiendra 2 Directeurs de PPDC là où il n'y aura qu'une PPDC, comment garder 2 ROET, 2 RESC, 2 techniciens DATA, 2 RRH...là où il y a fort à parier que sous couvert de productivité un seul devra suffire, peut importer le changement de périmètre et la charge de travail supplémentaire engendrée.

La Poste prône l'instauration de négociations locales basées sur un accord national moins disant.

Cet accord serait basé essentiellement sur une discrimination par l'âge; dans son étude sur le « paysage » des CODIR, elle en a conclu qu'ils seraient vieillissants et donc que ses membres seraient susceptibles de partir à la retraite ou en TPAS.

Cet accord se baserait également sur l'arbitraire en laissant aux DEX le choix des futurs DE et de leurs CODIR ; cela ferait le lit des évictions pour non alignement présumé sur la politique postale, mais aussi bien évidemment en fonction de liens affectifs ou de subornations avérés. Pour rappel, presque tous les DEX qui ont été nommés ont rapatrié dans leurs anciennes directions régionales leurs gardes rapprochées de DO, DFI, DE, DRH et autres.

Chaque cadre membre de CODIR devra postuler sur son propre poste voire au pire sur un poste soit disant vacant mais déjà pré affecté. Les cadres étant à moins de 15 mois de mesures d'âge se verront gratifiés de primettes (2000 € max), et réorientés sur des fonctions de tutorat.

C'est comme cela que La Poste traite ses cadres qui ont voué une vie à leur carrière et pour qui, bien souvent, leur poste actuel est un aboutissement.

L'Union Fédérale des Cadres CGT FAPT ne peut entendre les propositions de La Poste. Car pour les cadres qui ne seront pas retenus, il apparaît que les mises au placard seront de mise même si La Poste les appelle « tutorat » ou changement d'orientation. De même une compensation financière ne compensera jamais le bien-être et le bien vivre au travail.

Nous restons plus que jamais opposés à la destruction d'emplois. Nous craignons pour la santé mentale de nos collègues lésés et nous espérons que cette productivité sur le dos des cadres n'engendrera pas ce que nous avons connu, hélas, dans le passé par cette vague de suicides qui a indigné l'opinion publique et le gouvernement.

L'Union Fédérale des cadres CGT FAPT demande un accord national fort, tenant compte des réalités du terrain et ne laissant aucune place à l'arbitraire et garantissant à chaque salarié cadre le maintien dans son emploi et dans ses compétences. Nous exigeons des mesures nationales qui puissent être déclinées localement et qui respectent à la fois le collectif de travail et la place des cadres dans ce collectif. Nous ne nous laisserons pas dépossédés de nos métiers et de nos emplois. Les métiers sont une réalité qui ne saurait être niée au détour d'un accord.

L'Union Fédérale des cadres CGT FAPT souhaite avant tout, que chaque membre actuel de codir, ne voit pas son trajet domicile travail considérablement augmenté et que les managers de proximité ne se retrouvent pas seuls face aux difficultés du fait de l'éloignement des futurs codir. Elle demande l'arrêt immédiat de toute réorganisation qui irait en sens inverse

CADRES NE RESTEZ PAS ISOLES ET REJOIGNEZ L'UNION FEDERALE DES CADRES DE LA CGT FAPT.



Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

(facultatif) Téléphone perso : pro :

Grade/ Classification : Métier :

Service/Bureau (nom et adresse) :

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

 **Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT**
Union Fédérale des Cadres
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 30 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : ufc@cgt-fapt.fr

